

D E C R E T

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
MINISTERE DES FINANCES
ET DU TRAVAIL
-:-:-
DIRECTION DU BUDGET
-:-:-

ANNEE 1962 - N° 420 /PR-MFT-DB

VU la Constitution du 26 Novembre 1960;
VU le décret n°62/PR du 13 Février 1962 nommant les
Membres du Gouvernement;
VU la loi organique n°59-35/ALD du 31 Décembre 1959
notamment son article 44;
LE Conseil des Ministres entendu :

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Est approuvée la délibération n°II/62 du 28 Juillet 1962 du
Conseil Général du Nord-Ouest relative au Budget additionnel du Département
du Nord-Ouest Exercice 1962 arrêté aux sommes ci-après :

en recettes ordinaires : TREIZE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE
SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DOUZE (13.767.292) francs.

en recettes extraordinaires : SIX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE
DOUZE MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT UN (6.272.881) francs.

en dépenses ordinaires : TREIZE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE
SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DOUZE (13.767.292) francs.

en dépenses extraordinaires : SIX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE
DOUZE MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT UN (6.272.881) francs.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel
de la République du Dahomey./.-

AMPLIATIONS :

PR..... 15 P. VU :
JORD..... 1 LE MINISTRE DES FINAN-
CF..... 1 CES ET DU TRAVAIL, absent
MFT..... 2 Le Garde des Sceaux, char-
MAID..... 1 gé de l'intérim
DB..... 5
C.G.N.O..... 1
Trésor..... 1
CD..... 1
Préfet Nord-Ouest I

PORTO-NOVO, le 4 OCTOBRE 1962
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

H.MAGA

J. K E K E

VU :
LE MINISTRE DES AFFAIRES
INTERIEURES ET DE LA DEFENSE,

VU :
LE CONTROLEUR FINANCIER,

M.AROUNA

M.GNIMAGNON